

INFORMATIONS GENERALES

N° 2022-188 / 1-136 du 24/03/2022



À partir du 1^{er} mars 2022, la ville de Lyon change d'opérateur de paiement dématérialisé du stationnement sur voirie.

Pour faciliter le paiement du stationnement, elle a choisi l'application Flowbird qui permet de régler son ticket de parking en quelques clics seulement depuis son mobile !

L'usage de la géolocalisation est fortement recommandé et simplifie la prise de titre à Lyon. Mais l'usage de codes zones ou la saisie d'adresse sont possibles.

En fonction de la position géographique reconnue et du point de stationnement sélectionné vous bénéficiez automatiquement des tarifs associés à votre plaque d'immatriculation (hors "tarif Environnemental-véhicule moins polluant" qui est proposé sans contrôle de droit).

Les tickets de stationnement pris avec l'application Paybyphone resteront valides au-delà du 1^{er} mars.

La ville de Lyon propose une tarification et un service adapté aux professionnels.

Ce dispositif a pour vocation de faciliter le stationnement sur voirie des professionnels mobiles tout en favorisant une meilleure accessibilité au domicile des résidents. **Il est réservé aux sociétés de dépannage urgent, aux professionnels mobiles de la santé**

Tarifs professionnels :

Un tarif préférentiel est appliqué pour les sociétés de dépannage urgent.

Liste des professionnels concernés :

Installation électrique, travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux, installation et entretien de climatisation et chaufferie, installation de chauffage individuel, ascensoristes et autres travaux d'installations, menuiserie bois, menuiserie PVC, métallerie et serrurerie, travaux de miroiterie de bâtiment, vitrerie, fabrication de réfrigération industriel.

Seuls les véhicules particuliers (catégorie notée M1 et QM en rubrique J1 sur le certificat d'immatriculation) classés vignette Crit'Air Verte, 1, 2, 3, 4, 5 et les véhicules utilitaires (catégorie notée N1 en rubrique J1 sur le certificat d'immatriculation) classés vignette Crit'Air Verte, 1 et 2, peuvent bénéficier d'une vignette annuelle de stationnement professionnel du dépannage urgent.

Zone 1 PRESTO – CODE ZONE : 69001

Zone 2 TEMPO – CODE ZONE : 69002

[Le zonage est en fonction des rues, cliquez ici pour découvrir le dispositif horaire.](#)



Tarifs :

Les tarifs s'appliquent à une zone unique sur l'ensemble des places payantes à Lyon entre 9h et 19h. Le stationnement est gratuit en août, sauf sur la zone où s'applique le tarif PRESTO.

Afin de bénéficier des tarifs ci-dessous, chaque professionnel doit s'acquitter d'une vignette annuelle de 240 € par véhicule*, mais avant tout il est obligatoire de créer un compte (voir modalités ci-dessous).

<https://flowbird.fr/entreprises/>

Le prix est de 200 € pour les titulaires d'un véhicule avec une vignette CRIT'AIR verte ou un véhicule hybride rechargeable.

Grille tarifaire

30 mn	0 €
1h	0 €
Au-delà de la 1ère heure	1,50 €
2h	2,09 €
3h	3,28 €
4h	4,48 €
5h	5,68 €
6h	6,88 €
7h	8,08 €
8h	9,28 €
9h	10,48 €
10h	11,68 €

Après enregistrement auprès de la mairie de Lyon vous profiterez des tarifs préférentiels sur Flowbird.

[Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

Tarifs pour véhicules environnementaux – moins polluants

Un dispositif particulier est réservé aux véhicules possédant une vignette CRIT'AIR verte (véhicule 100% électrique et hydrogène). Les véhicules possédant une vignette CRIT'AIR verte et les véhicules hybrides rechargeables (vignette CRIT'AIR 1) en cours de chargement bénéficient de la gratuité du stationnement sur les emplacements de rechargement des véhicules électriques (IRVE) déployés sur voirie. Les tarifs suivants sont appliqués sur les autres espaces de stationnement payants mais non réservés :

Zone 1 : TEMPO – CODE ZONE : 69001

La zone est adaptée pour un stationnement de moyenne durée.

Tarifs :

- 30 minutes : 0.3€
- 10 heures : 35€

Zone 2 : PRESTO – CODE ZONE : 69002

Située dans l'hypercentre de Lyon, cette zone est destinée à un stationnement de courte durée.

Tarifs :

- 30 minutes : 0,7€
- 10 heures : 60€

À titre d'information :

Depuis le 1er janvier 2021, seuls les véhicules de catégorie notée « M1 » (classés vignette Crit'Air Verte, 1, 2, 3, 4, 5 et non classés) et de catégorie notée « N1 » (classés vignette Crit'Air Verte, 1, 2), peuvent bénéficier d'un droit de stationnement professionnel conformément à la zone à faibles émissions (ZFE) réglementée par la Métropole de Lyon.

Pour les **demandes de certificat qualité de l'air** (vignette Crit'Air) nous vous invitons à effectuer votre demande sur le site [en cliquant ici](#).

Pour les **demandes de modification du certificat d'immatriculation** en cas de transformation de votre véhicule, [nous vous invitons à effectuer votre demande ici](#).

Pour les **demandes de dérogation pour pouvoir circuler et stationner** au sein du périmètre de la Zone à Faibles Emissions, [nous vous invitons à prendre contact avec la Métropole de Lyon](#).

Pour plus d'informations sur la Zone à faibles émissions, rendez-vous sur : www.grandlyon.com/actions/zfe.html

Coordonnées :

Pour toute question relative à l'application d'un tarif spécifique veuillez trouver ci-après les coordonnées de la mairie de Lyon :

Mairie de Lyon

BP 1065

69205 Lyon cedex 01

Lyon en direct 04 72 10 30 30

www.lyon.fr/plus-dinfos/contacter-la-mairie-de-lyon